



Vandalisme dans parking souterrain

Par **lilie34**, le **21/02/2008** à **22:08**

Bonjour,rnrnJe paie mensuellement ma place de parking en souterrain. Lorsque j'ai sign la location de mon stationnement on m'a assuré de la sécrité par surveillance video et gardiennage. (Rien n'est stipulé dans le contrat de location)rnrnCe matin en partant a mon travail, j'ai découvert ma voiture rayée de chaque coté, très profond et tout le tour de mon véhicule!rnrnJ aimerai savoir quels sont mes recours si ils y en a ? Que me conseillez vous s'il vous plait ?rnrnEn vous remerciant par avance.

Par **jeetendra**, le **22/02/2008** à **11:58**

bonjours, adressez une reclamation à la société responsable du parking ils ont une [fluo]obligation contractuelle de sécurité[fluo] faite également jouer votre garantie recours comprise dans votre assurance automobile à l'encontre du ou des propriétaires du parking, cordialement

Par **cihani**, le **11/04/2008** à **02:12**

Bonjour,rnrnSi c'est un parking public, la majorité des sociétés se décharge dans les CGV de la responsabilité en cas de vol ou dégradation des véhicules:rnrn"L'abonnement ou location payée correspond à un droit de stationnement et non un droit de garde ou de surveillance." (CGV)rnrnLa surveillance vidéo est malheureusement un argument de vente qui rassure le client, mais est en réalité inefficace/inutile...rnLes caméras servent plus dans un parking public à vérifier le taux de remplissage.rnrnporter plainte au commissariat, puis une déclaration à

l'assurance (si les dégâts sont supérieur à la franchise?).rn Je suppose que les caméras ne sont pas enregistrées et ne peuvent aider à identifier la personne?

Par **damiALI**, le **15/04/2024** à **23:56**

bonjour rnrnj'ai garer ma decapotable dans un parking privée a long dure , 1 ans apres j'ai sue quel est vandalisée rnrnj'ai pas l'attention de l'utiliser que en été , j'ai donc pas assurée dans se parking souterrainrnrnle parking privée doivent t'il m'indemniser ?

Par **Cmoi999**, le **16/04/2024** à **09:26**

bonjourrnrnAucune oligation pour le parking.rnrnPar contre vous avez obligation d'assurance, au minimum en responsabilité civile